



EN COM'1

Le mag' de Bourges Plus

4

SEPT. 2021

L'URBANISME DANS VOTRE AGGLO

DOSSIER
P.4 à 9
Le PLUi



agglo-bourgesplus.fr



NOUVEAU !

Traduction
du dossier
en FALC p.9

ACTUS

ACTUS

ACTUS

Prenez
le bus
pour



pas
un radis !

GRATUITÉ DES BUS LE WEEK-END !

Depuis le 8 mai, la gratuité des bus le week-end sur le périmètre d'Agglobus est en place. Profitez-en pour découvrir le réseau de transport.

EDUQUONS NOS ENFANTS À PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT

Bourges Plus accompagne les établissements scolaires qui souhaitent se lancer dans la démarche Eco-Ecole. C'est une démarche volontaire, gratuite, portée par les écoles qui souhaitent initier des projets portant sur la préservation de l'environnement.

5 établissements scolaires à Bourges ont vu leur démarche labellisée (l'école élémentaire du Grand Meaulnes, le groupe scolaire des Pressavois, l'école élémentaire des Barbottes, le groupe scolaire Saint-Etienne et le groupe scolaire La Salle).

L'objectif de l'agglomération est que 3 à 4 nouveaux établissements du territoire rejoignent la démarche chaque année.



« LE RUBAN VERT PLANTÉ » À LA ZAC LAHITOLLE

Le 25 août dernier, Irène Felix, présidente de l'agglomération, en présence de Jean-Christophe Bouvier, préfet du Cher, Yann Galut, maire de Bourges et Patrick Barnier, Vice-président en charge de l'enseignement supérieur et les membres du conseil communautaire, a inauguré « le ruban vert » - promenade partagée entre piétons et vélos, agrémentée de plantations et de mobiliers qui longe la rue de la salle d'armes et la rue de Pignoux.



EDITO



« **Bourges, vie nouvelle** » : c'est sous ce titre que Bourges Plus et la ville de Bourges ont choisi de communiquer en direction des franciliens et autres habitants des grandes villes.

Le message est clair : sortez votre petite famille de ses 40 m² avec vue sur le périphérique et venez respirer l'air frais chez nous.

Ce message cible tous les âges, toutes les familles, tous les métiers. Les uns apporteront leurs compétences, les autres leur engagement dans les associations, d'autres encore feront travailler artisans et commerçants.

Une cellule d'accueil a été mise en place à Bourges Plus. Elle est à la disposition des entreprises et de leurs directions des ressources humaines pour mettre en valeur, auprès de leurs futurs collaborateurs, toutes les richesses de nos 17 communes.

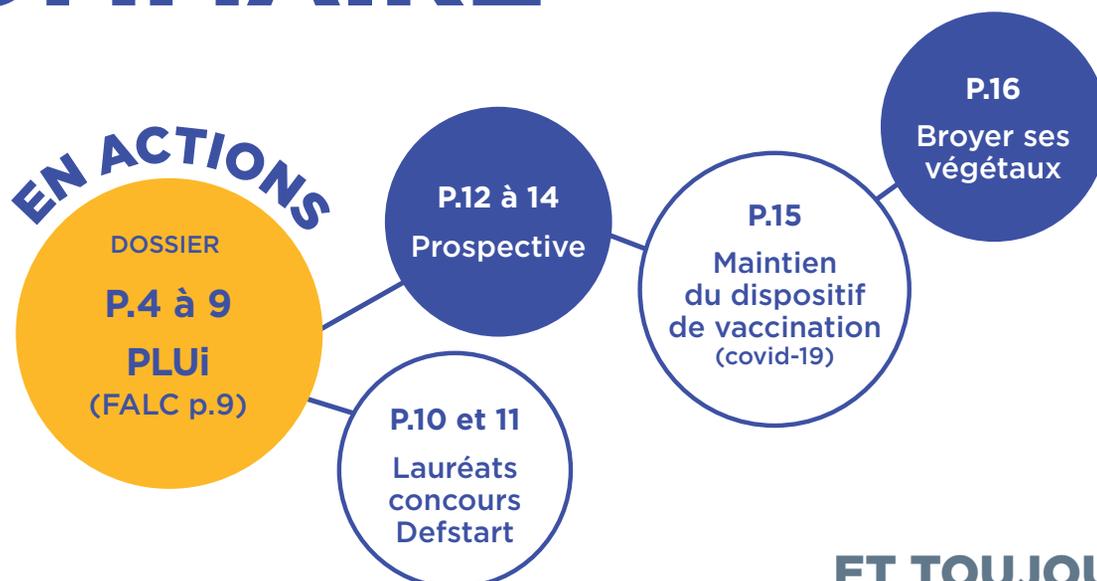
**Ensemble, nous leur disons :
«Bienvenus ! Ici, on vous aime déjà ! ».**

Irène Félix

Irène FÉLIX

Présidente de Bourges Plus

SOMMAIRE



EN COM'1 | # 4
Le mag' de Bourges Plus | SEPTEMBRE 2021

N° ISSN : 2779-2498 (imprimé) 2779-668 X (en ligne) - dépôt légal : à parution • Directrice de la publication : Irène Félix • Rédacteur en chef : Nicolas Varin • Rédaction : Nathalie Corboeuf / Maryline Prévost • Photos : Lydia Descloux / Bourges Plus • Conception/Infographie : Camille Baudry / Noémie Léonard • Rédaction et validation du comité FALC du GEDHIF (professionnels et personnes en situation de handicap) • Impression : Imprimerie Léonce Deprez • Tirage : 59 200 exemplaires • Diffusion : Médiapost • Edité par : Communauté d'agglomération Bourges Plus - 22/31 boulevard Foch - 18 000 Bourges • Magazine imprimé sur papier PEFC, chez un imprimeur label imprim'vert • Magazine gratuit

ET TOUJOURS...

- P.17** Restons connectés
- P.18** Comment ça marche ?
- P.19** Temps forts



EN ACTIONS

PLUi

LE TERRITOIRE DE BOURGES PLUS DES 10 PROCHAINES ANNÉES

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document majeur. Il prévoit l'aménagement du territoire pour les 10 années à venir. La réécriture du PLUi s'inscrit dans une volonté réelle de prendre en compte les problématiques environnementales, afin que le plan soit davantage cohérent avec les besoins d'aujourd'hui et en phase avec le projet commun des communes de l'Agglomération.

Le PLUi, qu'est-ce que c'est ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document qui définit ce que l'on peut construire sur chaque terrain. En fonction de la zone dans laquelle le terrain se trouve, le PLUi précise quels sont les bâtiments autorisés (maison, entreprise...) et comment les construire (surface, hauteur...).

Qui est concerné ?

Lorsqu'il sera adopté, le PLUi s'appliquera dans toutes les communes de l'agglomération, sauf Mehun-sur-Yèvre. Le PLUi a été commencé avant que Mehun ne rejoigne l'agglomération, et la procédure était trop avancée pour intégrer une commune supplémentaire à la démarche.

A Mehun, c'est le Plan Local d'Urbanisme communal qui continue de s'appliquer pour l'instant.

Ce qu'il contient

Le dossier est constitué de plusieurs pièces. Celles dont vous aurez le plus besoin pour votre projet de construction sont :

- Les plans de zonage, qui vous permettront de localiser votre terrain et de savoir dans quelle zone du PLUi il se trouve ;
- Le règlement, qui fixe les règles de la construction dans cette zone ;
- Le cahier des orientations d'aménagement et de programmation, qui précise comment devront être aménagés les nouveaux quartiers qui seront créés.



Pourquoi on en parle ?

Le Conseil Communautaire a validé une nouvelle version du projet de PLUi le 17 juin 2021. Cette nouvelle version est plus ambitieuse en matière de préservation des terrains agricoles et des espaces naturels, plus respectueuse de la ressource en eau et plus soucieuse des équilibres commerciaux. Elle peut maintenant être consultée par tous ceux qui le souhaitent, et fera l'objet d'une enquête publique en fin d'année (cf. page 8). C'est le moment de regarder ce qui est prévu dans votre commune et votre quartier et de donner votre avis sur le dossier.

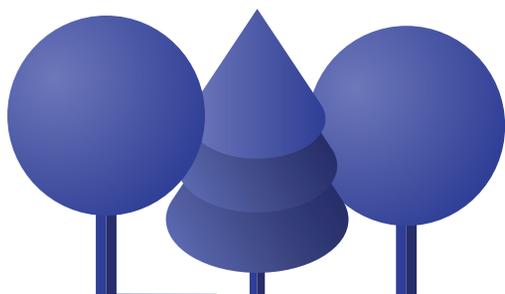
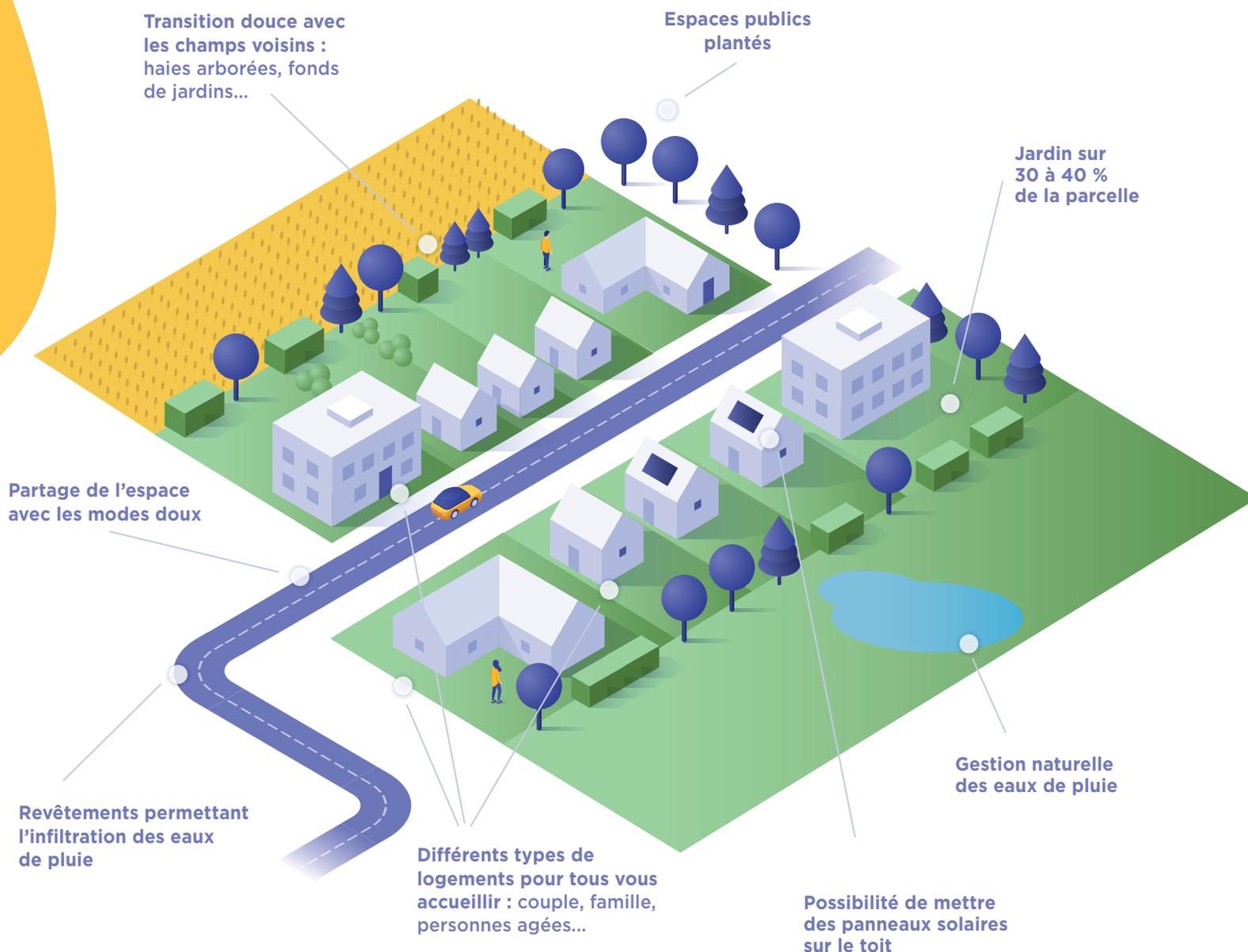


Nouveau Lotissement à La Chapelle Saint-Ursin

MON LOTISSEMENT DE DEMAIN AVEC LE PLUI

OBJECTIF : 3 300 LOGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES D'ICI 2030

Les règles introduites dans le projet de PLUi doivent contribuer à repenser la conception des lotissements pour améliorer le cadre de vie des habitants.



LES ZONES D'ACTIVITÉ DE DEMAIN AVEC LE PLUI

OBJECTIF : 5 245 EMPLOIS SUPPLÉMENTAIRES D'ICI 2030



Commerces de proximité à Saint-Doulchard



Seco Tools



Kuehne + Nagel, toiture en panneaux solaires

Préservation du commerce de proximité

Pour préserver les petits commerces, l'Agglomération a choisi de ne pas étendre les zones commerciales existantes et de limiter les surfaces des grands commerces. Des secteurs de commerces de proximité ont été définis dans les communes et à travers les quartiers.

Développement des activités économiques

Le PLUi doit permettre de moderniser les activités industrielles du territoire et d'accueillir de nouvelles entreprises, soit dans des zones à requalifier (Danjons et route de la Charité), soit en confortant ou en développant les secteurs existants (Bois de Givray, Le Moutet).

Dispositions en faveur de constructions durables

Les nouvelles constructions de plus de 500 m² de surface au sol devront comporter un dispositif de production d'énergies renouvelables ou des toitures végétalisées. Pour les bâtiments existants, la mise en place de dispositifs isolants sera facilitée par un assouplissement des règles pour ce type de travaux.

QUESTIONS À ...



Denis Poyet

Vice-président
Aménagement de l'Espace
et Urbanisme Communal

Quel est la différence entre PLU et PLUi ?

« A la différence du PLU élaboré à l'échelon communal, le PLUi porte à l'échelle intercommunale les problématiques d'urbanisme sur la base d'un projet partagé par les communes adhérentes à l'EPCI. L'objectif est de disposer d'un document commun tout en tenant compte des spécificités des territoires des communes. L'avis des personnes publiques associées (État, Chambre d'agriculture, associations de protection de l'environnement, ...) est demandé et il est évidemment très important. »

Quel a été le travail du bureau communautaire sur cette nouvelle version ?

« Sur la nouvelle version du PLUi, les communes ont été associées à la réflexion, afin de faire évoluer le document d'urbanisme notamment en ce qui concerne la réduction de la consommation foncière, la définition de règles d'encadrement du commerce, du développement des énergies renouvelables, des enjeux environnementaux et de la protection des captages d'eau. »

Le PLUi s'oriente vers plus de vert, pourquoi et comment ?

« Un des objectifs de ce PLUi est de mieux prendre en compte les enjeux environnementaux et notamment la protection des trames verte, bleu et noire par un apport de compléments sur les plans de zonage des communes traduits également dans les orientations d'aménagement de programme. Ainsi il a été procédé à un repérage des arbres remarquables, des espaces boisés classés, des haies en zone agricole et naturelle, des coeurs d'îlots, des berges des cours d'eau.

UN DOCUMENT QUI PROTÈGE MIEUX L'ENVIRONNEMENT

Le PLUi 2021, c'est...



La rocade verte

+ D'ESPACE D'ESPACES AGRICOLES ET NATURELS CONSERVÉS

Le saviez-vous ? Environ 70 % du territoire de l'Agglomération est constitué de terres agricoles, et 10 % d'espaces naturels. Le projet de PLUi réduit les surfaces constructibles qui empiètent sur ces terrains. Elles seront ainsi limitées à 297 ha, contre plus de 870 ha dans les documents d'urbanisme communaux, soit une réduction de plus de 66 %.



La Chapelle Saint-Ursin

+ DE VÉGÉTATION PRÉSERVÉE

Le projet de PLUi valorise les plus beaux arbres et les haies du territoire, y compris en ville. Il interdit l'abattage de 70 arbres remarquables, de 640 km d'alignements d'arbres ou de haies, et de 690 ha de boisements. Il protège également 600 ha de parcs et jardins.

+ DE PROTECTION POUR LA RESSOURCE EN EAU

L'eau potable de l'agglomération est issue principalement de 3 captages d'eau potable situés sur le territoire. Le projet de PLUi interdit les activités polluantes à proximité de ces captages. Les cours d'eau font également l'objet d'une attention particulière et sont classés en zone naturelle protégée.

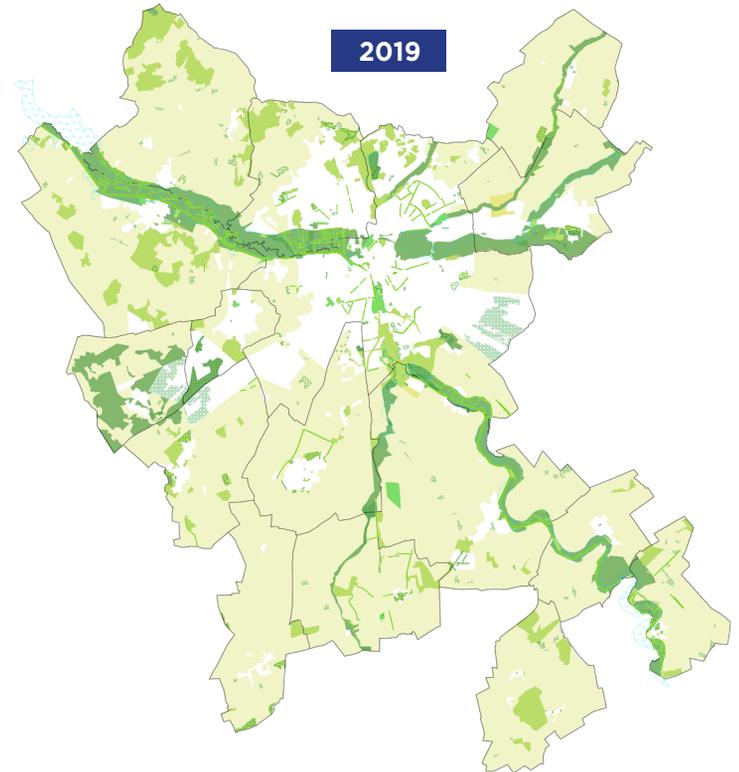


La colonie pénitentiaire à Saint Germain du Puy

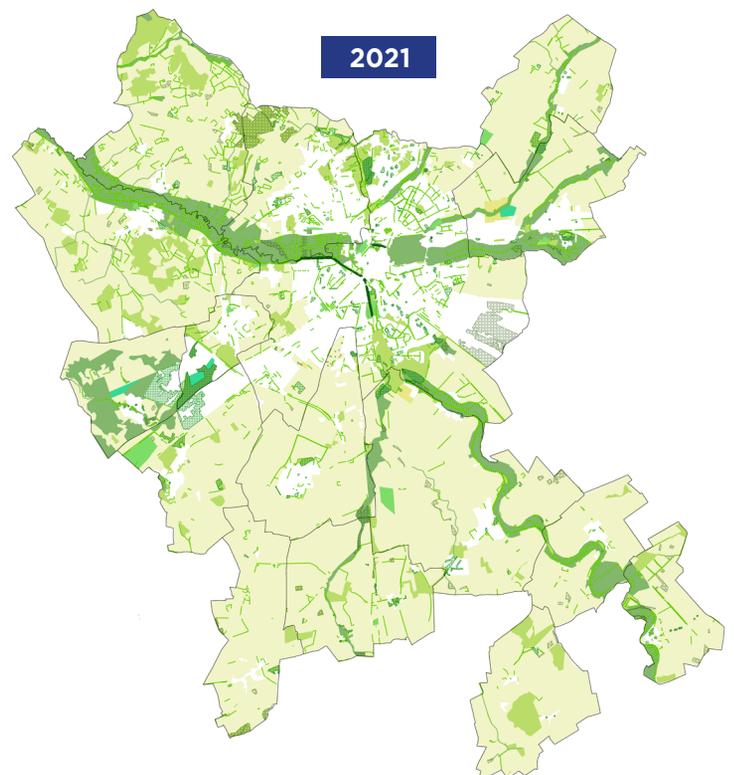
+ DE BÂTIMENTS À VALORISER

Le projet de PLUi identifie des bâtiments à traiter avec un soin particulier. Il compte ainsi 170 bâtiments présentant un intérêt architectural, répartis sur tout le territoire. En outre, le projet de PLUi veille à la valorisation des bâtiments agricoles : il sera possible de rénover jusqu'à 110 bâtiments pour les transformer en gîte, salle de réception, chambre d'hôte...

CARTES DES ESPACES VERTS PROTÉGÉS



2019



2021

Légende

- Arbre protégé
- Haie/alignement protégé
- Espace boisé classé
- ▨ Espace boisé classé
- ▨ Espace vert protégé
- A agricole
- Ap agricole protégée
- N naturelle
- Nc naturelle-carrières
- Nj naturelle-jardins
- NLn énergie
- Np naturelle-protégée

0 2.5 5 km



L'ENQUÊTE PUBLIQUE À VENIR

Qu'est-ce que c'est ?

Une enquête publique est une procédure qui permet d'assurer l'information et la participation des citoyens sur un projet. Elle est ouverte à tous, quels que soient votre âge ou le lieu de votre domicile. Chacun peut venir poser des questions, donner son avis ou faire une demande de modification du projet.

Qui s'en occupe ?

Dans le cas du PLUi, le déroulement de l'enquête sera encadré par une Commission d'enquête de plusieurs professionnels indépendants. La Commission d'enquête analysera le dossier, recevra les gens qui le souhaitent et s'assurera que tout se passe comme prévu. Une fois l'enquête terminée, elle analysera les remarques qui auront été faites et donnera un avis sur le projet.

De son côté, Bourges Plus se chargera de l'organisation matérielle de l'enquête : dossiers et locaux mis à disposition, communication, etc...

Comment participer ?

Un dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête, seront disponibles au siège de l'agglomération et dans certaines mairies. Il sera possible de venir consulter le dossier sur place et d'écrire des remarques dans le registre. Vous pourrez également prendre rendez-vous avec un membre de la Commission d'enquête pour parler du dossier. La liste des mairies concernées sera publiée au démarrage de l'enquête.

Si vous ne souhaitez pas vous déplacer, vous aurez accès à toutes les pièces du dossier sur le site de l'Agglomération, et vous pourrez faire vos remarques par courrier ou sur Internet.

Quand aura-t-elle lieu ?

L'enquête doit durer au moins 30 jours. Elle devrait avoir lieu en fin d'année 2021.

Ses dates exactes ne sont pas encore fixées. Dès qu'elles seront connues, elles seront affichées sur le site Internet de l'Agglomération et publiées dans la presse.

Et après ?

Après l'enquête publique, le projet de PLUi pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des avis reçus, ainsi que du rapport de la Commission d'enquête. Il sera ensuite soumis à la validation définitive du Conseil Communautaire de Bourges Plus. Son entrée en vigueur est prévue pour fin mars ou début avril 2022.

Pour aller plus loin

Vous retrouverez toutes les pièces du dossier
et des explications complémentaires sur le site de l'agglomération :
[www.agglo-bourgesplus.fr/Qualité de vie/Plan Local d'Urbanisme intercommunal](http://www.agglo-bourgesplus.fr/Qualité%20de%20vie/Plan%20Local%20d'Urbanisme%20intercommunal)

PLUi : Le territoire de Bourges Plus d'ici 2030

Le PLUi, c'est le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le PLUi est un document qui explique ce que l'on peut construire sur son terrain.

Le PLUi précise les bâtiments autorisés comme une maison, une entreprise...

Le PLUi explique comment il faut les construire par exemple la surface, la hauteur....

Le PLUi concerne toutes les communes de Bourges Plus, sauf Mehun-sur-Yèvre.

A Mehun-sur-Yèvre, c'est le Plan Local d'Urbanisme communal (PLU) qui existe.

Pour votre projet de construction **le PLUi** contient :

- les plans pour savoir dans quelle zone du PLUi votre terrain se trouve
- le règlement qui fixe les règles de construction dans cette zone
- les précisions sur la création des nouveaux quartiers

Le nouveau projet PLUi 2021 permet de :

- conserver des terrains agricoles et des espaces naturels
- respecter les ressources en eau
- protéger la végétation, par exemple les plus beaux arbres
- améliorer les bâtiments qui ont une grande valeur
- prévoir des lotissements pour améliorer le cadre de vie des habitants

D'ici 2030 le PLUi développe des nouvelles zones d'activités qui ont pour but :

- d'accueillir de nouvelles entreprises
- de construire des bâtiments à énergies renouvelables par exemple des toitures en panneaux solaires
- de créer de nouveaux emplois

Une enquête publique est prévue

Elle permet d'informer et de faire participer les citoyens à un projet

L'enquête est encadrée par des professionnels pour :

- analyser le dossier
- recevoir les gens qui le souhaitent
- donner un avis sur le projet

Comment participer ?

L'enquête publique est ouverte à tous en **fin d'année 2021**.

Chacun peut poser des questions, donner son avis.

Chacun peut faire une demande de modification du projet.

Il est possible de prendre rendez-vous avec un professionnel de l'enquête pour parler du dossier.

Le dossier sera sur le site www.agglo-bourgesplus.fr

L'accord du projet PLUi par Bourges Plus est prévu début avril 2022.





ENTREPRENDRE

CONCOURS DEFSTART, VALEUR AJOUTÉE À L'INNOVATION

Le Centre de ressources des Industries de la Défense (CID) a organisé la 1ère édition de son Concours DefStart, consacré aux projets innovants d'entreprises. Détails.



DEFSTART
LE CONCOURS



DERNIÈRE MINUTE !

La 2^e édition du concours DefStart sera lancée en **janvier 2022**.

Le 31 mars dernier, le Centre de ressources des Industries de la Défense (CID) dévoilait le nom des lauréats de son 1^{er} Concours DefStart : 1^{er} prix pour Pangolin Défense, second prix pour Vistory. Avec ce nouveau rendez-vous axé sur les entreprises innovantes dans les domaines de la défense et de la sécurité, l'objectif du CID est clair : attirer des start-up françaises et européennes sur le territoire de l'Agglomération et leur proposer, au sein de l'accélérateur Défense DefStart, une offre adaptée à leur secteur d'activité.

Pour rappel, DefStart, basé au sein de la pépinière d'entreprises de Bourges Plus, accompagne les start-up évoluant ou souhaitant évoluer sur le marché de la défense (structuration du projet, définition du modèle économique, recherche de financement, de partenariats...) avec notamment, une mise en relation directe avec les industriels et les établissements de défense du territoire.

9

C'est le nombre de candidatures complètes et éligibles retenues pour analyse par le Comité d'experts pour cette première édition du Concours DefStart.

Pour qui ?

Le concours DefStart est ouvert aux étudiants, chercheurs, porteurs de projets, entreprises existantes. Les lauréats désignés s'engagent à s'installer sur le territoire pour une durée d'au moins trois ans, afin de bénéficier de la subvention allouée, de l'hébergement et de l'accompagnement proposés par Bourges Plus.

Quel type de projet éligible ?

Le projet doit présenter un fort potentiel d'innovation pour un produit, un service, un procédé, une organisation, un usage... Seconde priorité, il doit concerner les domaines de la défense, de la sécurité, de la cybersécurité, de la santé des armées ou du maintien en condition opérationnelle.

La sélection des candidats

Le Comité de 5 experts (acteurs techniques issus des forces armées, acteurs financiers, consultants spécialisés sur le développement des entreprises défense) réalise la première évaluation des dossiers des candidats avant la sélection des projets à analyser. Le comité a entendu les argumentations et démonstrations des candidats pré-sélectionnés, afin de fournir, le 12 février dernier, une recommandation au Jury.

Le Jury de 7 membres (élus de Bourges Plus, représentants d'industriels et socio-économiques régionaux, de l'innovation technologique et des institutions militaires de Bourges) a, sur l'appui du retour du Comité d'experts, attribué, le 12 février 2021, les 2 prix du concours.



40 000 € + 1 an d'hébergement gratuit au sein de la Pépinière d'entreprises de Bourges Plus.



Pangolin Défense* conçoit et fabrique des protections balistiques, performantes, modulaires, légères et flexibles, pour tout type de vecteurs : véhicules, drones, aéronefs, tourelles télécommandées. Pour 2021, la société entend se développer en France via le secteur militaire et des partenariats industriels.

Depuis juin, le lauréat du prix DefStart a basé à la Pépinière un bureau d'étude pour être au plus près de ses partenaires industriels et militaires locaux.

*nom inspiré du système d'armure du pangolin, choisi en 2017 avant l'épidémie du Covid-19

FICHE TECHNIQUE



STATUT ENTREPRISE :
SAS (Société par actions simplifiée)



DATE DE CRÉATION :
8 janvier 2020



ASSOCIÉS FONDATEURS :
Benjamin Delcourt, président et chef de projet,
Clément Saglio, directeur général et responsable financier et commercial,
Quentin du Réau, responsable technique et industriel,
Omar Abdelhamid, responsable scientifique et Relations laboratoires



EFFECTIFS SALARIÉS / COLLABORATEURS :
7



SIÈGE SOCIAL :
2, avenue Forêt de Haye, Vandœuvre-lès-Nancy (Meurthe-et-Moselle)



INFO
sur www.pangolin-defense.com



10 000 € + 1 an d'hébergement gratuit au sein de la Pépinière d'entreprises de Bourges Plus.



Vistory* est un éditeur de logiciels industriels spécialisé dans la confiance numérique et l'impression 3D. Le logiciel MainChain, conçu par la société, simplifie la réparation des équipements et accélère la transformation numérique des chaînes logistiques en permettant aux industriels d'imprimer des pièces 3D à la demande, au plus proche du besoin de manière sécurisée. À la pépinière de Bourges Plus, est prévu la création d'un bureau d'études dédié à la recherche et au développement d'équipements industriels pour les rendre compatibles avec MainChain.

(*) - en 2020, les projets de R&D de la société ont été récompensés par le statut de Jeune Entreprise Innovante.

FICHE TECHNIQUE



STATUT ENTREPRISE :
SAS (Société par actions simplifiée)



DATE DE CRÉATION :
25 janvier 2015



ASSOCIÉS FONDATEURS :
Alexandre Pédemonte, PDG de la société



EFFECTIFS SALARIÉS / COLLABORATEURS :
30



SIÈGE SOCIAL :
13, avenue Morane-Saulnier, Vélizy Villacoublay (Yvelines)



INFO
sur www.vistory.com



PROSPECTIVE

LE PROJET DE TERRITOIRE, UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE

Le 17 juin, le Conseil communautaire adoptait le nouveau Projet de territoire de Bourges Plus. Un document stratégique pour ouvrir une nouvelle page de l'intercommunalité.

Plus, Mieux, Autrement... Tels sont les trois axes forts du nouveau Projet de territoire 2020-2026 de Bourges Plus. Pour rappel, le Projet de territoire permet d'organiser l'action publique locale en fonction des enjeux auxquels l'agglomération est confrontée. Ce document stratégique, porté par une volonté politique, identifie les priorités de développement futur et le programme d'actions pour atteindre les objectifs fixés de manière concertée (en lien avec les acteurs économiques, associatifs, citoyens).

Adopté le 17 juin par le Conseil communautaire, le nouveau Projet de territoire a préalablement reçu un avis favorable du Conseil de développement de l'Agglo (voir p18 > «Comment ça marche ?»). Certains projets / actions balisés dans les trois axes d'intervention sont déjà en cours d'études ou de réalisation. Dès septembre, le Projet de territoire sera présenté dans les communes de Bourges Plus selon des modalités (exposition, réunion publique, conseil municipal, ...) décidées localement. Par ailleurs, le document servira de base au Contrat de Relance et de Transition Écologique signé cet automne, avec l'État.



QUESTIONS À...

Irène FÉLIX, présidente de Bourges Plus

Comment a été construit le nouveau Projet de territoire de Bourges Plus ?

« Nous aurions voulu le construire avec les habitants. La crise sanitaire du Covid-19 nous a évidemment conduit à aborder le sujet de manière différente mais il n'était pas question pour nous, de rester l'arme au pied en prenant du retard sur nos projets ! Déjà, dans un certain nombre de thématiques précises au contenu transversal, comme l'eau, le développement économique, l'urbanisme, les grands axes et pistes de travail sont fixés. »

Quelles sont les prochaines étapes ?

« Avec Catherine Pallot, nous présentons ces jours-ci, le projet dans les différentes communes et à nos principaux partenaires. Cela nous permettra d'affiner nos stratégies sur des dossiers encore à construire : le développement touristique, l'implication dans le domaine culturel ou celui de la santé.

Dans le domaine de la transition énergétique, des actions vont être rapidement lancées comme par exemple l'implication de l'agglomération dans la démarche Cit'ergie, en lien avec l'ADEME (Agence de la transition écologique). »



Et Catherine PALLOT

Membre du Bureau de Bourges Plus, en charge du projet de territoire

La philosophie de ce nouveau projet ?

« Nous sortons vraiment de l'idée d'une agglomération repliée sur quelques compétences dédiées, pour porter tous ensemble un projet de territoire. Et par tous ensemble, j'entends qu'il n'y a pas d'un côté Bourges et de l'autre, les autres communes de l'agglomération. Pas non plus d'un côté le cœur de ville et de l'autre les quartiers : tous ensemble. Le projet de territoire doit aussi être un outil d'entraînement pour engager d'autres acteurs publics et privés dans la transformation du territoire »



FOCUS 1

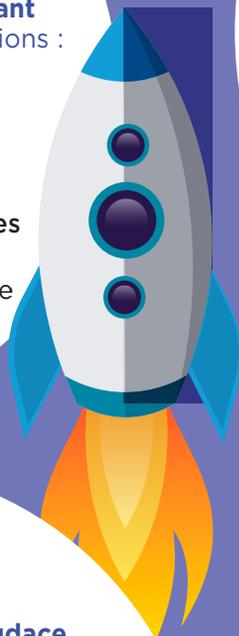
L'axe « Plus »



PLUS D'AMBITION

OBJECTIF : donner la priorité des priorités à la relance de l'attractivité économique tout d'abord mais aussi étudiante et touristique, les trois étant intimement liées. Parmi les projets/actions :

- Développement du site Lahitolle (campus universitaire)
- Réhabilitation de l'École Nationale Supérieure d'Art
- Renforcement du Centre de ressources des industries de défense (CID)
 - Circuit véloroute « Cœur de France à vélo », le long du canal de Berry



PLUS DE FIERTÉ

OBJECTIF : revendiquer l'audace collective et renforcer la vie culturelle, sportive et citoyenne.

Parmi les projets/actions :

- Candidature de Bourges Plus au titre de capitale européenne de la Culture 2028
- Création d'un Centre de Conservation et d'Études (avec la Drac - Centre-Val de Loire et le Service régional de l'Archéologie)
- Requalification du bâtiment de la 1^{ère} Maison de la Culture en un espace hybride regroupant des services de Bourges Plus, un centre d'interprétation et un lieu d'accueil touristique

Pour en savoir plus



www.agglo-bourgesplus.fr/actualites/bourges-plus-adopte-son-projet-de-territoire



PLUS DE TRANSITION

OBJECTIF : marquer un tournant dans les politiques locales de la transition écologique avec plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique, pour être à la hauteur des enjeux de l'urgence climatique, favoriser la production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, géothermie, hydrogène, méthanisation...).

Parmi les projets/actions :

- Plan Climat Air Énergie Territorial
- Cycle de l'eau et protection de la ressource en eau
 - Sécurisation des points de captage d'eau potable et de leurs aires d'alimentation
 - Mise en place des trames verte, bleue et noire sur toutes les communes



PLUS DE SOLIDARITÉ

OBJECTIF : relever le défi de la lutte contre toutes les fractures, sociale, territoriale et culturelle.

Parmi les projets/actions :

- Mise en oeuvre du contrat de ville 2015-2022 avec plus d'ambition pour l'emploi et l'accompagnement des jeunes
- Renforcement de l'offre d'enseignement professionnel de l'Institut Communautaire d'Éducation Permanente (IMEP)
- Programme de renouvellement urbain Chancellerie / Les Gibjoncs
- Amélioration de l'Accessibilité du territoire (accès et maintien dans le logement des personnes en situation de handicap)



FOCUS 2

L'axe « Mieux »



MIEUX VIVRE

OBJECTIF : **viser une véritable politique communautaire des villages, en appui sur les projets locaux**
Parmi les projets/actions :

- Redonner de la **qualité** au cadre de vie des villages
- Doter Bourges Plus d'une **Délégation aux nouvelles ruralités**
- Maintenir le **Fonds de concours communal** comme levier de la politique communautaire des villages



MIEUX SE DÉPLACER

OBJECTIF : **se déplacer partout et accéder aux centralités de l'agglomération, faire du droit à la mobilité de tous sa priorité.**
Parmi les projets/actions :

- **Plan Vélo intercommunal**
- Mise en place progressive du **réseau de Bus à Haut Niveau de Service** et création du **pôle d'échanges train/voiture/vélo/piéton** à la gare



MIEUX ACCUEILLIR

OBJECTIF : **promouvoir un territoire accueillant pour toutes les générations et proposer à la communauté d'avancer sur le terrain de l'éducation et de la santé (accompagnement des enfants et des familles)**

Parmi les projets/actions :

- **Lancement de l'opération Bourges Vie Nouvelle** pour attirer de nouveaux habitants
- **Accès au numérique pour tous**
- Mise en place de la **Mutuelle complémentaire santé territoriale** (par convention avec un ou des organismes spécialisés dans la couverture santé)



MIEUX AMÉNAGER

OBJECTIF : **mieux aménager les villes en s'appuyant sur les coeurs de ville et coeurs de quartiers.**

Parmi les projets/actions :

- **Programme Action Cœur de Ville** (Bourges) et petite ville de demain (Mehun-sur-Yèvre)
- **Reconquête des friches** et projets culturels (Axereal)
- **Rénovation de logements** sur l'ensemble du territoire

FOCUS 3

L'axe « Autrement »



AUTREMENT

OBJECTIF : **augmenter les capacités de projet de tous les acteurs du territoire avec une autre relation entre les communes et leur communauté, via la coopération et la co-construction, et de nouvelles façons de travailler ensemble.**
Parmi les projets/actions :

- **Élaboration concertée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** (Dossier page 4)
- **Fonctionnement fluide des services instructeurs** en urbanisme réglementaire
 - Déploiement mutualisé de services informatiques
 - **Échanges d'expériences et de compétences**, par exemple pour la mise en accessibilité des bâtiments publics ou la définition de la trame verte et bleue





LES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION MAINTIENNENT LEUR DISPOSITIF DE VACCINATION

A l'heure où la Haute autorité de santé préconise d'étendre la campagne de rappel vaccinal contre le Covid-19 à tous les 65 ans et plus, ainsi qu'aux personnes à risque, les communes de l'agglomération de Bourges Plus restent fortement mobilisées.



« Nous avons été présents, nous le serons encore et toutes les bonnes volontés sont les bienvenues ». Pour Gérard Santosusso, Vice-Président à la contractualisation et à la santé, la mobilisation des communes de Bourges Plus ne faiblit pas.

« Nous avons sensibilisé les communes pour mettre en place la vaccination. Ce qui a été parfaitement bien fait, souligne-t-il. Toutes les communes ont adhéré

avec la mise en place d'un centre permanent à Bourges ainsi que des centres temporaires à Saint Germain du Puy, Saint-Doulchard, Mehun-sur-Yèvre, Trouy, Plaimpied et la Chapelle Saint-Ursin » - l'objectif étant que l'ensemble des habitants de l'agglomération de Bourges soit couvert par ce dispositif, y compris pour ceux des plus petites communes.

« Nous sommes toujours dans cette logique. Les professionnels de santé (médicaux, paramédicaux, pharmaciens, étudiants, retraités), les personnels administratifs et techniques des communes ont été présents et nous tenons à les en remercier. Tous ensemble, nous sommes l'arme au pied. S'il faut vacciner les jeunes, se préparer à une 3^{ème} dose, nous sommes prêts ». Pour Bourges Plus la bonne coordination et la complémentarité entre communes pourraient inspirer des actions futures en faveur de la santé.

« En ordre de marche ! »

« Aujourd'hui, il est nécessaire de communiquer un maximum pour inciter les gens à la vaccination, à prendre rendez-vous en centre, chez son médecin, son pharmacien, avec son infirmier... » assure Bertrand Moulin, Directeur départemental de l'ARS (Agence régionale de la santé)

Pour ce qui concerne la suite, il est à noter que tous les centres et professionnels se sont mis en ordre de marche pour proposer une grande offre de vaccination à un niveau équivalent de l'été qui était une grosse période.

« Nous continuons cette mobilisation pour compléter la vaccination en septembre avec un objectif autour de 75% des habitants du Cher vaccinés (les doses disponibles nous permettent de l'envisager) » confie le directeur départemental de l'ARS.

Le mois de septembre voit les efforts continuer pour la population générale, mais surtout pour les jeunes de 12 à 17 ans qui ne sont éligibles à la vaccination que depuis juin. « C'est aussi la meilleure façon de sécuriser la poursuite de l'année scolaire sur un schéma le plus « normal » possible ».

Des actions pour les 12-17 ans

Des travaux sont en cours pour organiser une offre de vaccination aux jeunes avec éventuellement des créneaux dédiés dans les centres, des opérations spéciales dans les communes ou des opérations « d'aller vers » ces publics. « Les 12-17 ans sont déjà vaccinés à plus de 50% dans le Cher et d'ici quelques semaines il y en aura encore plus. « Le but est bien de proposer à tout le monde une solution pour se faire vacciner dans les meilleures conditions, ajoute Bertrand Moulin. C'est le seul moyen pour sortir de cette pandémie, pour permettre de reprendre une vie normale, pour baisser la pression sur l'hôpital et le système de santé et permettre également à tous de pouvoir être pris en charge à nouveau dans les meilleures conditions. Pour atteindre l'immunité collective nous devons redoubler d'efforts. Aujourd'hui, quasiment seules les personnes non-vaccinées sont hospitalisées et en réanimation et ce sont principalement ces personnes qui sont malades. Le vaccin fonctionne et nous avons des raisons d'être optimistes si la couverture vaccinale est la plus complète possible ».

A partir du 26 septembre, le centre de vaccination du Prado sera transféré sur un autre lieu qui n'est pas encore confirmé au moment où nous mettons sous presse. La nouvelle adresse et la prise de rendez-vous seront disponibles sous Doctolib.



**L'AGGLO
VOUS AIDE**

BROYER SES VÉGÉTAUX, C'EST FACILE AVEC BOURGES PLUS !

Nettoyer son jardin, tailler la haie... cela signifie aussi se débarrasser des végétaux coupés. Pourquoi ne pas opter pour une solution pratique mais aussi écologique en broyant vos végétaux ?...



L'agglomération Bourges Plus accompagne les habitants dans la gestion de leurs déchets verts. Plusieurs techniques existent pour recycler les déchets verts qu'il s'agisse du compostage, du paillage ou encore du broyage. Dans ce dernier cas, Bourges Plus met à disposition des foyers le souhaitant, des broyeurs de végétaux. Le prêt de broyeurs, soumis aux modalités suivantes, est simple, rapide et gratuit :

- **Réservation préalable** - formulaire disponible sur www.agglobourgesplus.fr > Rubrique vie pratique

- **Retrait du broyeur**

(deux modèles : un petit ou un grand) sur rendez-vous dans les locaux de Bourges Plus au Prado, 4 boulevard de l'Avenir

- Pour les communes de La Chapelle Saint Ursin, Morthomiers, Berry-Bouy, Saint Michel de Volangis, Saint Germain du Puy et Le Subdray, les broyeurs peuvent être réservés directement auprès de la commune en s'adressant à la mairie

- **Prêt d'une journée à une semaine maximum**

- **Le guide de l'ADEME**

« Le compostage et le paillage » est remis lors du retrait du broyeur mais peut être également téléchargé sur https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/3868-compostage-et-le-paillage-le-9791029716454.html#/44-type_de_produit-format_electronique



SERVICE ACCUEIL CLIENTÈLE

N° VERT 0 800 897 790

Et pour aller encore plus loin...

Bourges Plus fournit, aux habitants souhaitant composter, un bioseau pour collecter facilement les déchets alimentaires en cuisine ainsi qu'un outil pour aérer le compost.



BOURGES PLUS ACCUEILLE UNE ÉTAPE DE L'INTERCOTOUR 2021

Mardi 28 septembre, la Communauté d'Agglomération Bourges Plus et le réseau des Interconnectés organisent la rencontre régionale des territoires Innovants Centre Val-de-Loire 2021.



Depuis 2015, cet événement valorise le dynamisme et la diversité des initiatives numériques locales et facilite les échanges d'expériences pour répondre aux grands enjeux sociétaux et régionaux.

Les enjeux de la cybersécurité

Cette journée de travail et de rencontres propose aux différents acteurs du territoire des réflexions partagées sur les « Enjeux de la cybersécurité pour les territoires ».

Sujet essentiel pour les entreprises, les collectivités et les particuliers, la cybersécurité consiste à protéger les ordinateurs, les serveurs, les appareils mobiles, les systèmes électroniques, les réseaux et les données contre les attaques malveillantes. On l'appelle également sécurité informatique ou sécurité des systèmes d'information.

A la rencontre des territoires qui innovent

Tout au long de l'année, les Interconnectés vont à la rencontre des territoires qui innovent. Nourries de partages d'expériences et de bonnes pratiques, ces

escales régionales contribuent à faire progresser la transformation numérique partout en France. Elles s'adressent à des publics variés : élus et techniciens des collectivités, entrepreneurs, institutionnels, décideurs...

Au programme :

- **Des tables rondes** sur l'assimilation à la formation des habitants et des sociétés du territoire à la cybersécurité ; sur la gestion de la protection de ses données ; sur les enjeux cyber du territoire intelligent
- **Des ateliers participatifs** autour de la gestion de la sécurité de sa collectivité ou de la construction d'un territoire champion de la cybersécurité
- **Une présentation des start-up** candidates au concours des start-up interconnectées et l'annonce du lauréat

Cette journée d'échanges est destinée aux acteurs des collectivités territoriales.

L'objectif est de faciliter les rencontres avec les acteurs du numérique et de l'innovation de la région.

Cette journée accueillera les participants à Bourges et sera également retransmise en ligne pour les personnes ne pouvant faire le déplacement.



**WEB
TV**



www.agglo-bourgesplus.fr/site/video



**Prochain CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
30 septembre 2021**

Suivez-le en direct sur
notre page  [bourgesplus](#)



COMMENT ÇA MARCHE ?



LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil de développement de Bourges Plus a été installé en mars dernier. Gros plan sur cette instance avant la première séance plénière programmée à la rentrée de septembre.

C'EST QUOI ?

Le Conseil de développement est une assemblée consultative mise en place dans les Établissements Publics de Coopération Intercommunale et les Communautés d'Agglomération de plus de 20 000 habitants. Les Conseils de développement sont apparus avec la Loi Voynet 1999, reposant sur l'association de la société civile dans les décisions et les projets des collectivités.

SA MISSION ?

C'est un lieu d'échanges et de propositions sur le devenir d'un territoire et de sa population. Les projets structurants doivent lui être présentés avant d'être lancés par la collectivité, afin de recevoir en retour, un avis éclairé et motivé. Il est saisi par l'Agglo sur les dossiers relatifs au développement du territoire. Il peut également s'auto-saisir sur des projets, de sa propre initiative.

SA COMPOSITION ?

Ses membres sont désignés par délibération de la collectivité de rattachement (Bourges Plus), le choix étant établi en fonction des propositions émanant des organismes publics ou para-publics, des organismes privés et de la société civile (représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux, associatifs). Les élus des collectivités (Communautés d'Agglomérations, Communes) ne peuvent être membres du Conseil de Développement. Il est paritaire avec 1 président, 3 vice-présidents (2 femmes, 1 homme) et un bureau paritaire de 10 membres parmi lesquels sont désignés les animateurs des futurs groupes de travail.

SON FONCTIONNEMENT ?

Il a été officiellement installé le 22 mars, à Bourges Plus, pour une durée de 6 ans. Des groupes de travail sont institués autour de thématiques principales liées aux compétences de la Communauté d'Agglomération de Bourges : le Projet territorial, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, le Plan Climat Air Énergie Territorial, l'Eau... Le Conseil de développement a une libre administration, crée ses propres règles, en totale indépendance politique et administrative.

LE CHIFFRE : 72

C'est le nombre de membres constituant le Conseil de développement.

Conseil de développement de BOURGES PLUS

Centre d'Affaires Lahitolle
6, rue Maurice Roy
18023 Bourges cedex
Renseignements :
au 02 48 48 58 58

Codev@agglo-bourgesplus.fr
Info sur www.agglo-bourgesplus.fr



Retrouvez la composition du bureau et
des groupes de travail sur :

www.agglo-bourgesplus.fr/site/organisation-du-conseil-de-developpement

Retour du Printemps de l'Écologie... en automne !

Malgré le contexte sanitaire, le Printemps de l'Écologie se tiendra cet automne et proposera de nombreuses animations sur le thème de la préservation de l'environnement, entre le 2 et le 10 octobre, sur Bourges et son agglomération.

Toutes les animations seront gratuites et accessibles au plus grand nombre, dans la limite des places disponibles. Il vous sera demandé de réserver (au 02 48 57 81 86) pour pouvoir participer aux animations qui vous intéressent. Sortie nature, projection de film, conférence, atelier, rando-nature, opération de nettoyage ... chacun devrait pouvoir trouver son bonheur selon ses centres d'intérêt !

Vous pourrez consulter le programme complet à partir de la mi-septembre, sur www.agglo-bourgesplus.fr

BOURGES BOURGES PLUS

PRINTEMPS DE L'ÉCOLOGIE

2 AU 10 OCTOBRE 2021

SORTIES NATURES
EXPOSITIONS • CONFÉRENCES

EN SAVOIR • f www



24^e Défi inter-entreprises de l'Agglo

Le vendredi 8 octobre à partir de 16h30, les entreprises de l'agglomération et du département du Cher se retrouveront autour du plan d'eau du Val d'Auron, au niveau de la base de voile (Nouveauté !) pour disputer amicalement le 24^e Défi inter-entreprise de l'agglo. Un événement populaire et toujours spectaculaire !

Chaque entreprise participante est invitée à former une ou plusieurs équipes (masculines, féminines ou mixtes) qui devront défendre les couleurs de leur entreprise au cours d'épreuves sportives chronométrées.

Chaque équipe est composée de quatre personnes qui se relayeront au cours des épreuves : course à pied, VTT, canoë.

Le départ des épreuves est prévu à 17h45.

Inscrivez-vous ! Venez les encourager !



**VENDREDI 8 OCTOBRE
À PARTIR DE 16H30**



3 DISCIPLINES :
course à pied, VTT,
canoë.



INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS :
Direction de la communication
de l'Agglomération - 02 48 57 83 15
Société Défi Entreprises Communication :
Valérie Anturville - 07 50 07 03 36

TEMPS PS FOR TS



ADM PRÉSENTE

L'Automne de Morthomiers

9^{ÈME} ÉDITION

VENDREDI 24 ET SAMEDI 25 SEPTEMBRE 2021



*Cosse / Untitled with drums / A Chade
Intenable / Mss Frnce / Mauvaise Pioche
Forgive / I've Learned / Pti' Sam / The Buxom Blade
Todo Esta Aqui / Opuscules / Runflat*

CONCERTS À L'EXTÉRIEUR ET GRATUITS (PARTICIPATION LIBRE)



WWW.AUTOMNE-MORTHOMIERS.COM